

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 20 juillet 2011. Etaient présents à la séance sous la présidence de M. Claude ABEL Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 5 membres, absent excusé : 0 membre, absents : 5 membres.

POINT N° 243

Forêt communale - Plan d'aménagement

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2012-2031, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Je me réfère aux exposés présentés par les agents de l'O.N.F. lors des réunions de la commission « Espaces Naturels » des 3 novembre 2010 et 15 juin 2011 dont le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires et souhaitables sur le moyen terme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la commission « Espaces Naturels »,

EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé,

DONNE mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites NATURA 2000.

CONFIRME et MAINTIEN sa demande de classement en Z.G.A. (Zone de Gestion Adaptée) pour toutes les surfaces forestières comprises dans le zonage NATURA 2000 du ban communal. Il est entendu que les contraintes s'appliqueront uniquement sur la zone NATURA 2000 délimitée sur chaque parcelle forestière.

Accusé de réception en préfecture

068-216802983-20110720-243-2011-DE

Date de signature : -

Date de réception : 21/07/2011



Le Maire

Claude ABEL

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire de Ste-Marie-aux-Mines soussigné, certifie que la présente décision a été publiée et notifiée, et qu'elle a été reçue par le représentant de l'Etat le 21 JUL. 2011